

Zone H.19

Dernière mise à jour :
26-juin-19

Ces informations sont communiquées à titre indicatif uniquement et ne représentent que le portrait de la réglementation de la zone concernée au moment de l'impression. Les usages, zones et autres dispositions présentes sur ce document peuvent être modifiés en tout temps et n'ont donc aucune valeur légale.



Catégorisation principale de la zone	Résidentiel faible densité
Zone sujette à un PIA	Non
Zone sujette à un PPCMOI	Non
Zone sujette à un PAE	Non
Zone sujette à un règlement sur les usages conditionnels	Non
Zone sujette à un PPU	Non

Classes d'usages autorisés	H1	H2																
Usages spécifiquement autorisés	P101	P102																
Usages spécifiquement prohibés																		



Implantation du bâtiment principal		Zone H.19
Mode d'implantation		
Isolé		•
Jumelé		•
Contigu		•*
Marges		
Avant (min. / max.)		3 / -
Latérales (min. / max.) - sauf jumelé et contigu		2 / 6
Arrière (min.)		6
Taux d'implantation - Coefficient d'emprise au sol CES (min. / max)		0.20 / 0.50
Caractéristiques du bâtiment principal		
Hauteur du bâtiment		
En étages: RDC = 1 étage (min. / max.)		1 / 2
En mètres (min. / max.)		3 / 8
Dimensions du bâtiment		
Surface minimale d'implantation en m ²		48
Frontage (min.)		6
Profondeur (min.)		8
Nombre de logements par bâtiment (min. / max.)		1 / 2
Normes de lotissement		
Superficie du terrain - m ² (min.)		175
Frontage du terrain (min.)		7
Profondeur du terrain (min.)		25
Usages accessoires à l'habitation		
Activité professionnelle à domicile		
Logement supplémentaire		
Location de chambres		
Gîte touristique		
Usages accessoires au commerce		
Logement		
Dispositions particulières		
Usage mixte		
Usage multiple		
Entreposage extérieur		
Projet intégré		

Notes / Commentaires
* Implantation contigüe autorisée uniquement pour bâtiment unifamilial et si le bâtiment voisin permet également la contigüité.

Détails sur les classes d'usages autorisés et sur les usages spécifiquement autorisés et prohibés pour la zone H.19

Classes d'usages autorisés dans la zone H.19	
H1	Habitations unifamiliales
H2	Habitations bifamiliales
Usages spécifiquement autorisés dans la zone H.19	
P101	Parcs, espaces verts, espaces publics, terrains de jeux, incluant les équipements et installations sportifs, les modules de jeux, les bâtiments de services (bloc sanitaire, vestiaire, poste d'accueil).
P102	Jardins communautaires.

Classes d'usage autorisés dans la zone H.19		Code	Description des usages autorisés dans la zone H.19
H1	Habitations unifamiliales	H1	Bâtiments comportant 1 seul logement
H2	Habitations bifamiliales	H2	Bâtiments comprenant 2 logements sur un même terrain. Ces habitations peuvent comporter des logements superposés ou juxtaposés
P1	Parcs et espaces verts	P101	Parcs, espaces verts, espaces publics, terrains de jeux, incluant les équipements et installations sportifs, les modules de jeux, les bâtiments de services (bloc sanitaire, vestiaire, poste d'accueil).
P1	Parcs et espaces verts	P102	Jardins communautaires.